

MÉDIATEUR

Rubriques principales :

Missions du poste :

- Favoriser et développer du lien social sur un territoire identifié.
- Accompagner et orienter les habitants.
- Prévenir les troubles et réguler les conflits.

Activités et tâches principales du poste :

• Favoriser et développer du lien social sur un territoire identifié :

- Faciliter le dialogue et la communication avec les habitants.
- Susciter des projets, organiser et prendre en charge des activités permettant de créer du lien social.
- Aimer et contribuer à renforcer la vie sociale et associative de proximité.
- Susciter la mise en place d'activités dans le quartier (musique, sport...) et développer des mini-projets avec les habitants en encourageant la capacité d'initiative.
- Impulser une dynamique, mobiliser et fédérer les habitants autour de projets et d'événements.
- Participer aux événements du quartier et de la ville (Fête de la musique, Téléthon, repas de quartier...).
- Observer, veiller, favoriser le dialogue et rassurer les habitants par une présence active sur le terrain.

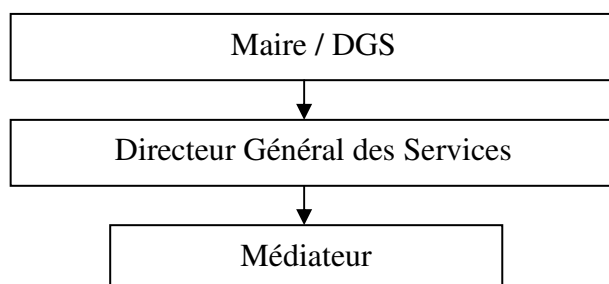
• Accompagner et orienter les habitants :

- Mettre en place une démarche d'accueil des nouveaux habitants et accompagner les familles vers les structures existantes (institutions, associations, équipements sportifs et culturels...).
- Accompagner les habitants dans l'accès au droit, dans leurs démarches et les orienter vers les services compétents.
- Apporter une aide aux familles dans la compréhension et le remplissage des documents administratifs.
- Accompagner et renforcer la fonction parentale en mobilisant les familles.
- Maintenir le lien avec les habitants en fragilité sociale et psychologique.
- Rencontrer les partenaires pour ensuite diffuser les informations utiles auprès des habitants (soins, droits sociaux, culture, scolarité, alphabétisation...).
- Contribuer à la gestion urbaine de proximité en signalant les besoins de maintenance ou d'amélioration des espaces.

• Prévenir les troubles et réguler les conflits :

- Contribuer à limiter les troubles à la tranquillité publique à travers la résolution de conflit et le rappel des règles de vie commune et de citoyenneté.
- Faciliter les relations de voisinage (accueillir les plaignants, mettre en relation les interlocuteurs...).
- Participer à des actions de médiation urbaine dont l'objectif est de parvenir à réduire les incivilités, les conflits, dégradations et à prévenir le risque de violence collective.
- Contribuer à améliorer et préserver le cadre de vie des habitants et faire remonter toute information de dysfonctionnement.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

• En interne :

Contacts fréquents avec les agents des services de la collectivité : culture, police municipale, animation, services techniques, sociaux et scolaires.

• En externe :

Relations quotidiennes avec les habitants du secteur.

Relations ponctuelles avec les associations.

Relations occasionnelles avec les services de la sécurité (police nationale, de la gendarmerie, de la préfecture et des sapeurs pompiers), les services judiciaires, les administrations et les représentants des bailleurs.

Exigences requises :

• Compétences techniques à acquérir :

Connaître les pratiques sociales et culturelles des populations de la collectivité.

Connaître les caractéristiques du territoire.

Connaître le cadre juridique et les droits fondamentaux de la personne.

Bonnes connaissances du milieu associatif local.

Avoir des notions de psychologie et de dynamique des groupes.

Maîtriser les techniques de résolution des conflits.

Maîtriser les logiciels de bureautique et les techniques rédactionnelles de base.

Connaître les consignes à appliquer en cas d'urgence et les gestes de premiers secours.

Maîtriser l'outil informatique.

• Compétences relationnelles :

Aptitude à la communication et à la négociation.

Capacité d'adaptation face à des situations conflictuelles.

Sens de l'écoute et contact.

Capacité d'analyse.

Sens du travail en équipe.

Sens des responsabilités et goût des relations humaines.

Devoir de réserve et sens du service public.

Cadre statutaire accessible :

- **Catégories** : B; C
- **Filières** : Animation; Technique; Administrative; Médico-sociale
- **Cadres d'emplois** : animateurs territoriaux; Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives; Adjoints territoriaux d'animation; Adjoints administratifs territoriaux; Agents sociaux territoriaux

Moyens mis à disposition :

- Moyens bureautiques et informatiques.
- Moyen de communication.

Conditions et contraintes d'exercice :

- Travail en extérieur dans les lieux sensibles en binôme ou à trois
- Horaires irréguliers
- Travail possible de nuit et les week-ends
- Travail qui nécessite une certaine disponibilité
- Travail au contact du public
- Peut être au cœur de situation à risques (violence collective, situations conflictuelles...)

"Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité" (Article 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Les risques liés aux activités du poste ainsi que les équipements de protection individuelle sont explicités ci-dessus. Les besoins en formation spécifiques sont identifiés dans le parcours de formation ci-après.

L'ensemble des consignes de sécurité et de prévention des risques est repris dans le document " Exemple de fiche pour l'accueil et la formation santé - sécurité de tout nouvel agent ".

Parcours de formation

RAPPEL IMPORTANT : Le parcours proposé est à titre indicatif. Il devra être travaillé en concertation avec le jeune, le tuteur et l'autorité territoriale.

Il a pour objectif de contribuer à ce que :

- la collectivité puisse avoir un personnel qualifié en fin de contrat.
- le jeune en emploi d'avenir soit accompagné dans son insertion professionnelle et donc préparé à un métier de la Fonction Publique Territoriale.

- Parcours de formation et de pré-qualification à individualiser en fonction des besoins du jeune en emploi d'avenir :

Phases prévues dans le dossier de suivi et d'engagement	Nature des formations	Intitulé des formations ¹
Phase d'intégration (3 premiers mois)	- Actions de remise à niveau/remobilisation	-Formation d'adaptation à la Fonction Publique Territoriale (2 jours)
	- Acquisition des savoirs de base (<i>mathématiques, français, informatique, expression orale...</i>)	- Les bases de la communication (3 jours) - PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) (2 jours)
	- Adaptation au poste de travail/compétences fondamentales	-Savoir anticiper et gérer les conflits (3 jours) -Conduite de projet : les bases (3 jours)
Phase de stabilisation	- Acquisition de nouvelles compétences/formation de professionnalisation	-Accompagner les publics : médiation culturelle et communication (3 jours) -Travailler en mode projet dans le cadre de l'animation (3 jours) - Accompagnement social des publics fragilisés avec troubles du comportement ou psychologiques (3 jours)
Phase de consolidation	- Formation pré-qualifiante ou qualifiante	-Titre Professionnel Agent de médiation information services -CAP agent de prévention et de médiation -Bac Pro domaine de la médiation et des services aux usagers. -Bac Pro Services de proximité et vie locale -Préparation au concours : Agent social territorial 1 ^{ère} classe Adjoint territorial d'animation 1 ^{ère} classe

- Scénario possible de réussite et d'intégration :

A L'ISSUE DU CONTRAT, L'EMPLOI D'AVENIR PEUT PERMETTRE AU BENEFICIAIRE DE :	
- atteindre le niveau de formation de	Niveau V (CAP - Titre Professionnel) Niveau IV (Bac Pro)
- envisager l'accès au cadre statutaire de	Agent social territorial Adjoint territorial d'animation

Réalisée le :

Mise à jour le :

¹ Formations courtes dispensées par le CNFPT Aquitaine